



« On ne battra pas en retraite ! » n°2

Le journal de la mobilisation à la Ville de Paris

Vendredi 17 février 2023



Et maintenant préparons le printemps social

Depuis un mois des millions de personnes ont manifesté à plusieurs reprises contre le projet injuste et injustifié de réforme des retraites.

Pas question de travailler plus pour gagner moins ! L'intersyndicale nationale appelle le gouvernement à retirer ce « projet injuste et brutal » et entend désormais « durcir le mouvement en mettant la France à l'arrêt dans tous les secteurs » le 7 mars et à se saisir du 8 mars journée internationale pour les droits des femmes.

Alors, on reprend des forces, et en mars on « traverse la rue » pour **gagner le retrait**.



Mardi 7 mars à 9h30

Assemblée Générale

Bourse du travail, salle Pottier
3 rue du château d'Eau
M° République
Heures d'info syndicale
ou de grève

Manifestation 14h

Lieu à préciser



Des préavis couvrent les actions grévistes pour tout le mois de mars

Le 8 mars, on continue !

Les femmes seraient les grandes perdantes de la réforme. Contraintes par des salaires plus faibles et des carrières plus courtes elles touchent déjà une pension en moyenne inférieure de 40 % à celle des hommes.



Le 8 mars journée internationale pour les droits des femmes, ce sera l'occasion de mettre sur le devant de la scène la situation et les revendications des femmes et d'amplifier la mobilisation. Infos à suivre.

Chiche, on s'affiche ?



Sur l'Hôtel de Ville et des mairies d'arrondissement les banderoles de la Maire de Paris fleurissent pour soutenir notre mobilisation. Tant mieux ! Et nous alors ?

Comme les enseignants le font sur leurs écoles, affichons-nous aussi notre mobilisation à l'entrée ou aux fenêtres de nos services (affiche, banderole)

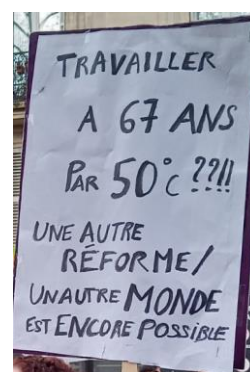
Personnel mobilisé contre la réforme des retraites



Le dessin de la semaine



La pancarte de la semaine



Mais moi qu'est-ce que je peux faire ?

Organiser une discussion avec ses collègues, aller ensemble à l'Assemblée Générale, à la Manif ou s'y donner un rendez-vous, Préparer ensemble des pancartes ou une banderole, amener de quoi faire du bruit et accompagner les slogans et chansons. S'organiser pour être juste assez de grévistes à différents moments de la journée pour mettre à l'arrêt un service toute une journée sans que personne ne perde une journée de salaire,...



Droit de grève, ça marche comment ?

Il n'y a pas d'obligation de se déclarer gréviste avant la grève.

On peut faire grève en milieu de journée (sauf dans les crèches à la DFPE et les établissements sportifs de la DJS).

Tout agent.e peut faire grève 1h, une demi-journée ou 1 journée complète.

Lorsque l'on fait une heure de grève, on est comptabilisé comme gréviste.

Les engagements de la Mairie

- Étalement sur plusieurs mois des retraits de salaire par rapport à la grève. Il n'y aura **pas plus de 2 jours de retrait par mois**

- Le **droit de participer à plusieurs Réunions d'Info Syndicale** (AG) pendant le temps de la mobilisation

- L'accès aux **ASA garde d'enfant** (Autorisation Spéciale d'Absence) en cas de fermeture de l'école pour grève et ce quelque-soit le délai (72h ou 48h ou moins)

- Les heures de travail non accomplies liées aux **difficultés de transport** ne sont pas à rattraper